

Communiqué final du Conseil des ministres

Mardi, le 05 Juillet 2016, sous la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni à 11 heures 30, dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

Le Conseil des ministres a, d'entrée de jeu, tenu à féliciter le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA qui a réuni, le Mardi 28 Juin 2016, les Députés et les Sénateurs en Congrès aux fins de leur présenter, non seulement, le bilan de son premier Septennat à la tête de notre pays, mais également les perspectives pour le prochain mandat.

Cette initiative ô combien louable du Chef de l'Etat, a permis aux représentants du peuple que sont les Honorables Députés et les Vénérables Sénateurs, d'être à nouveau édifiés sur la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

A cette occasion, les différentes réalisations ont été présentées par Secteur.

Tout en reconnaissant le retard accusé dans certains domaines, principalement celui du logement, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA a invité les représentants du peuple à, d'une part, s'approprier ce bilan et, d'autre part, en être les relais auprès des populations non sans rappeler les principes fondamentaux de notre société dont la paix, notre bien commun à tous, gage de notre développement et du bien-être social.

De plus, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA a, une fois encore, montré son ouverture constante au dialogue permanent, dans un cadre respectueux de nos Institutions. Enfin, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA a indiqué que s'il est reconduit par les gabonaises et les gabonais pour le prochain Septennat, il entend aller encore plus loin dans les réformes pour améliorer les conditions de vie de ses concitoyens, de même que des efforts sans précédent seront consacrés à l'éducation et à la formation pour l'emploi des jeunes.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

Le Conseil des ministres a adopté deux (2) projets de décrets portant organisation :

- du Cabinet du Président, des Secrétariats du Vice-Président, des Questeurs et des Rapporteurs du Conseil National de la Démocratie ;
- du Secrétariat Général du Conseil National de la Démocratie.

Les deux (2) projets de décrets ci-dessus cités visent une redéfinition structurelle du Conseil National de la Démocratie.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil des ministres a entériné le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

Le présent décret modifie les dispositions du décret n°000152/PR/MEFPB du 03 Février 2006, relatives aux attributions et à l'organisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, désignée « la Direction Générale ».

La Direction Générale a pour mission d'optimiser la mobilisation des recettes douanières tout en assurant la facilitation des échanges et son adaptation à l'évolution de l'environnement économique et

institutionnel de notre pays.

La Direction Générale comprend :

- les services d'appui ;
- les services centraux ;
- les services déconcentrés.

MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

Le Conseil des ministres a approuvé l'adoption du projet de décret portant création du Centre Technique de l'Habitat.

Le Centre Technique de l'Habitat, en abrégé « CTH » et dénommé « Centre », est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Le Centre assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

A ce effet, il a pour objectif la recherche, la production, la commercialisation, la vulgarisation des matériaux locaux de construction, ainsi que la construction de logements sociaux destinés particulièrement aux populations à faibles revenus.

Pour son fonctionnement, le Centre comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

En application des dispositions de l'article 17 de la loi organique n° 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, le Conseil des Ministres a marqué son accord au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat pour la gestion 2015.

MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

Le Conseil des ministres a entériné le projet de loi relatif à l'exercice des activités artistiques.

Ce texte, qui organise le cadre d'exercice des activités artistiques en République Gabonaise, fixe les principes et règles qui encadrent les champs d'actions suivants :

- les corporations et les catégories ;
- la formation ;
- l'emploi et les revenus des artistes ;
- les droits et les autres avantages de l'artiste ;
- les obligations de l'artiste.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

En application des dispositions du décret n° 001583/PR/MINEDUC du 25 septembre 1985, le Conseil des ministres a approuvé l'adoption de deux (2) projets de décrets portant habilitation à fonder deux (2) établissements :

- un établissement d'enseignement privé secondaire général et secondaire technique, à Lambaréné ;
- un établissement d'enseignement privé pré-primaire et primaire, à Libreville.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Le Conseil des ministres a adopté deux (2) projets de décrets fixant :

- les dispositions particulières applicables aux personnels du Service de Santé Militaire ;
 - les conditions d'emploi des militaires du Service de Santé Militaire dans les filières de l'Enseignement Supérieur et des structures universitaires de la Santé Publique.
- Le premier projet de décret qui a pour mission prioritaire d'assurer, en tout temps et en toutes circonstances, le sou-

tien sanitaire des forces de défense et de sécurité concerne :

- les officiers médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et vétérinaires ;
- les officiers du corps technique et administratif ;
- les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux ;
- les sous-officiers de carrière.

Ce décret donne à la Direction Générale du Service de Santé Militaire un outil juridique pour une meilleure gestion des personnels par la planification des profils de carrières.

S'agissant du second décret, il fixe les modalités juridiques qui permettront aux Militaires du service de Santé Militaire d'accéder à tous les concours de l'Enseignement Supérieur au même titre que leurs homologues civils.

MINISTERE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESOURCES NATURELLES, DE LA FORET ET DE LA MER

Le Conseil des ministres a marqué son accord aux projets de décrets suivants :

- projet de décret portant création et organisation de la Bourse Nationale du Bois du Gabon ;
- projet de décret instituant le séchage du bois destiné à l'exportation en République Gabonaise.

Le premier décret définit la Bourse du Bois du Gabon comme un établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé « Bourse Nationale du Bois du Gabon », en abrégé BNBG.

La BNBG a pour missions :

- de développer un marché de bois gabonais plus attractif et plus compétitif ;
- de réguler l'activité du commerce et d'industrie de transformation ;
- de contribuer au contrôle de l'exploitation illégale de la ressource ;
- de maîtriser la traçabilité des produits de bois et mettre sur le marché des produits certifiés.

La BNBG comprend :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale
- une Agence Comptable.

Le second projet de décret quant à lui, s'inscrit dans le cadre du « Plan Forêt-Bois » décliné dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et vise la transformation locale de tout bois du Gabon, tout en préservant les écosystèmes.

Ce décret a pour objectif de promouvoir et de rendre obligatoire le séchage des bois destinés à l'exportation afin :

- d'accroître la compétitivité du bois gabonais sur les marchés internationaux ;
- de promouvoir la transformation approfondie des bois gabonais dont les essences précieuses à forte valeur ajoutée économique ;
- de générer davantage d'emplois directs et indirects.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-Conseiller Spécial du président de la République, chef de département : **M. Laurent BOUKOMEY**, en remplacement de M. Guy Dominique GUIYENO.

-Conseillers Spéciaux du Président de la République :

- M. Emmanuel MBA ALLO.**
- Mme Annie Ginette BISSIELO.**

PRIMATURE

DEPARTEMENT DIPLOMATIE

-Conseiller du Ministre : **M. Félicien**

NGOUAYI.

DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT

-Conseiller à la Primature : **M. David OBIANG ELLA.**

-Conseiller Adjoint à la Primature : **M. Marcellin BOUDENGA.**

-Conseiller en Communication : **Mme Berthiline BENGONE.**

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA PREVOYANCE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DU SIDA

-Directeur Général Adjoint 1 : **Dr Denise AGANO ONGOTHA épouse APLOGAW.**

-Directeur de la Mobilisation Sociale : **M. Roger NZAMBA MAVIOGA.**

-Directeur de la Statistique : **M. Fernand DIABA MOUSSI.**

CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE D'OWENDO

-Directeur : **Dr Philippine AWOUONO.**

CENTRE DE SANTE D'OKALA-LIBREVILLE

-Directeur : **Dr Hortense BEKALE.**

CENTRE MEDICAL DE NTOUM

-Directeur : **Dr Eugénie Chimène WORA.**

OFFICE PHARMACEUTIQUE NATIONAL (OPN)

-Directeur Général : **M. Justin ESSONO ONDO.**

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS

-Directeur des Equipements : **Mme Eliane ONGOLLO LENGUE.**

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MAKOKOU

-Directeur des Affaires Médicales : **Mme Brigitte OKOMO MINKO.**

-Directeur des Soins Infirmiers et Obstétricaux : **Mme Hélène BAVELENGUE.**

-Directeur Régional de Santé Est, Ogooué-Lolo : **M. Gilbert NGOMBI.**

-Inspecteur Régional de l'Ogooué-Lolo : **M. François MAKITA.**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

-Conseiller Technique du Directeur Général, Chargé des Prestations Sociales : **Mme Nadège AYOUMA D'OTHAKEME.**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGONDJE

SERVICE DE HEPATO GASTRO ENTEROLOGIE

-Chef de Service : **Dr Monique Esther MBOUNJA épouse ZUE NDOUTOUMOU.**

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MOUILA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

-Président : **Dr Youssouf SIDIBE NZENGUE A. KASSA.**

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, GARDE DES SCEAUX

CABINET DU 2e VICE-PREMIER MINISTRE

-Conseiller : **Mme Alice MANFOUMBI MAGANGA**, en remplacement de M. DOUMINGOU MOUTHY, décédé.

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION DES JEUNES

CABINET DU MINISTRE DELEGUE

-Directeur de Cabinet : **M. Anaclet TATY**, en remplacement de M. Calixte OYANGUI.